

Le pouvoir d'achat des agents publics en berne pour 2025

Pas de hausse du point d'indice ni de prime de pouvoir d'achat pour les agents publics en 2025 : un budget d'austérité confirmé

Le gouvernement a tranché : les agents publics ne verront pas d'amélioration de leur pouvoir d'achat en 2025. Le ministre de la Fonction publique, Laurent Marcangeli, a confirmé ce mercredi 29 janvier que le point d'indice resterait gelé et que la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ne serait pas versée cette année. Cette décision, justifiée par le contexte budgétaire, suscite de vives réactions parmi les syndicats et les agents concernés.

Un gel du point d'indice maintenu

Lors d'une interview sur RTL, Laurent Marcangeli a affirmé que « *nous ne sommes pas en capacité aujourd'hui d'augmenter le point d'indice pour les fonctionnaires.* » Cette déclaration s'inscrit dans la lignée des mesures d'austérité mises en place par le gouvernement pour réduire le déficit public. Selon les estimations, une augmentation de 1 % de la valeur du point d'indice représenterait un coût d'environ 2,07 milliards d'euros, dont 880 millions pour la fonction publique d'État, 640 millions pour la fonction publique territoriale et 550 millions pour la fonction publique hospitalière.

La suppression de la prime GIPA confirmée

En plus du gel du point d'indice, **la suppression de la GIPA est également actée**. Cette prime, qui permettait de compenser l'inflation pour les agents publics, n'a pas été versée en 2024 et ne le sera pas non plus en 2025. « *Elle n'a pas été versée en 2024 et il n'est pas prévu de la verser en 2025* », a précisé le ministre. Cette décision, qui représente une économie de 800 millions d'euros, avait pourtant fait l'objet de discussions avec les syndicats, notamment sur l'éventualité d'un recentrage de la GIPA sur les catégories B et C. Cette piste semble aujourd'hui abandonnée.

De plus, le ministre a précisé qu'il n'y aurait pas de mesures catégorielles sur l'année 2025.

Une baisse de l'indemnisation des arrêts maladie

Autre mesure de restriction budgétaire : **la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie de courte durée**. Actuellement à 100 %, elle sera ramenée à 90 %, une disposition qui a été votée au Sénat et défendue par le ministre. **Cette baisse devrait permettre une économie de 900 millions d'euros**. En revanche, le gouvernement a renoncé à l'instauration d'un délai de carence de trois jours pour les agents publics en arrêt maladie, une mesure qui avait été envisagée par l'exécutif.

Une politique d'austérité

Ces décisions s'inscrivent dans un plan d'économies global du gouvernement qui vise à ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Dans ce cadre, plus de 50 milliards d'euros d'économies sont prévus, dont environ 32 milliards via des coupes budgétaires et 21 milliards via de nouvelles recettes. Pour les agents publics c'est l'austérité à tous les étages !

La CFDT-SPAagri regrette évidemment ces choix gouvernementaux. En dehors de ces mauvaises nouvelles, néfastes au pouvoir d'achat des agents publics, d'autres inquiétudes se profilent sur des sujets plus spécifiques au MASA comme la revalorisation de l'IFSE. Même si les mesures catégorielles sont supprimées, la CFDT-SPAagri demandera sans relâche sa mise en place .

> Sources : AFP / Libération / Acteurs publics / UFETAM

Politique de gestion des contractuels : Le MASA contraint de revoir les salaires à la hausse ! ... Mais quand ?

La première réunion du groupe de travail relatif à la politique de gestion des contractuels au MASA, hors enseignants et CPE, s'est tenu le vendredi 23 juin 2023. Il était présidé par Xavier Maire, chef du service des ressources humaines (SRH).

Annonces du gouvernement sur le pouvoir d'achat : peut mieux faire!

Le SPAgri-CFDT vous informe sur les mesures de pouvoir d'achat annoncées par le gouvernement le 12 juin 2023

Hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice : faites votre calcul !

Le SPAgri-CFDT met à votre disposition un simulateur pour calculer le montant de l'augmentation de votre rémunération brute au regard de l'augmentation de 3,5% du point d'indice annoncé par le le ministre de la Transformation et de la Fonction publique

Groupe de travail « Mesures catégorielles » (20 juin 2018)

Bilan des mesures catégorielles prises en 2017 et les perspectives pour 2018. Il s'agit de toutes les mesures mises

en place en faveur du pouvoir d'achat.

Groupe de travail « Mesures catégorielles » du 28 juin 2017

Le MAA a présenté aux organisations syndicales le bilan des mesures catégorielles prises en 2016 et les perspectives pour 2017.

Des postes supplémentaires pour l'accès à la catégorie B

En 2017, les adjoints administratifs bénéficieront de 25 postes supplémentaires pour le passage en catégorie B, et les adjoints techniques formation-recherche de 6 postes supplémentaires.

PPCR catégorie C : une fiche

pour y voir plus clair

Fiche explicative concernant la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour la catégorie C.

PPCR catégorie B : une fiche pour y voir plus clair

Fiche explicative concernant la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour la catégorie B.

PPCR et liquidations de pension : un gain immédiat pour les futurs retraités

Les revalorisations indiciaires liées au protocole à PPCR auront un effet positif sur les pensions de retraite.

PPCR spécial catégorie C, les nouveautés

Nouvelles grilles et calendrier de mise en place du protocole PPCR pour les agents de catégorie C.

Mise en œuvre du protocole PPCR pour les attachés

Calendrier et échelonnement indiciaire liés à l'application du protocole PPCR au corps des attachés.

Les nouvelles grilles indiciaires des catégories B et C (NES)

[GRILLES_INDICIAIRES_B_C_cle85de24](#)